

COM(2026) 440 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 01 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 01 septembre 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL concernant la signature et l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et l'Australie, d'autre part, relatif à la participation de l'Australie aux programmes de l'Union

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes